

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS
Tél : 02 54 56 40 64
econome@catholique-blois.net

CIRCULAIRE VERTE 2/2020

Blois, le 11 décembre 2020

Aux curés et administrateurs
Aux conseils économiques des secteurs

1. Personnel salarié dans le diocèse de Blois

Le Conseil pour les Affaires Économiques Sociales et Juridiques de la conférence des Evêques de France propose de geler la valeur du point au 1^{er} janvier 2021. Celui-ci restera à 10 €. Le Conseil diocésain pour les affaires économiques demande également de ne pas augmenter la masse salariale du diocèse en 2021.

Il est donc préconisé de ne pas procéder à une augmentation des rémunérations pour l'année 2021.

2. Transmission de la comptabilité 2020

Selon la tradition, la comptabilité de l'exercice 2020 devra être transmise à l'évêché au plus tard le 1^{er} mars 2021. Les modalités demeurent identiques à celles de l'an dernier. La comptabilité diocésaine reste mobiliser pour vous assister dans la transmission de vos comptes.

3. Réunion d'information des trésoriers et/ou comptables des paroisses

Compte tenu des incertitudes liées à la pandémie, nous ne sommes pas encore en mesure de vous indiquer la date et les modalités de notre prochaine réunion d'information. Nous souhaitons l'organiser dès que possible et en tout cas courant du 1^{er} trimestre 2021. **La présence du comptable et/ou d'un membre actif du conseil économique paroissial sera vraiment nécessaire.** Nous vous tiendrons informés dès que cela sera envisageable.

4. Casuel et Taxe sur le casuel

Un décret épiscopal en date du 16 octobre 2020, modifie les tarifs recommandés pour les actes à partir du 29 novembre 2020 : Baptême : 75 € ; Mariages : 300 € ; Funérailles : 250 € (les principaux organismes de pompes funèbres ont été informés par notre évêque). Il convient de noter que le montant de la taxe demeure inchangé. Celui-ci étant indexé sur le montant de l'offrande pour les messes.

5. Calendrier liturgique, annuaire diocésain et maison diocésaine

La maison diocésaine, en raison de la pandémie et des règles mises en œuvre par le Gouvernement, est fermée à toutes les activités, au moins jusqu'au 11 janvier, et sans doute jusqu'au 20 janvier inclus. Les calendriers liturgiques sont disponibles à l'évêché dès maintenant, les annuaires diocésains le seront fin janvier 2021.

6. Campagne « Merci » pour le Denier de l'Eglise

Comme l'an dernier, la Conférence des Evêques de France orchestre une campagne pour soutenir la collecte du Denier de l'Eglise (qui marque franchement le pas ces dernières semaines !!!). Une communication nationale débute les jours prochains. N'hésitez pas à la relayer (voir le site en ligne du diocèse).

Bien à vous, votre dévoué.


Jean-Pierre Lejard,
économiste diocésain